

PROGRAMMES DE SOUTIEN DU CRILCQ À L'UQAM EN VIGUEUR DU 1^{ER} AVRIL 2015 au 31 MARS 2016 MEMBRES RÉGULIERS-ÈRES

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises à l'Université du Québec à Montréal appuie ses membres dans leurs projets par des programmes de soutien répartis en deux volets : STRUCTURATION et DIFFUSION.

STRUCTURATION | Le Centre soutient ses membres régulier-ère-s par des subventions de structuration ou de transition, en vue de développer un projet de recherche collectif ou la mise en commun de projets de recherche, dans le but d'encourager les membres à déposer une demande de financement pour le réaliser, ou de reformuler leur demande pour la déposer à nouveau. Enfin, un programme de soutien à la diffusion des ouvrages des membres permet d'acheter des exemplaires des publications récentes des membres pour le Centre de documentation du CRILCQ à l'UQAM et pour la diffusion.

DIFFUSION | Le Centre vise appuie ses membres qui organisent des activités liées à la recherche (tables rondes, journées d'études, colloques, congrès) et les encourage à faire connaître leurs travaux par l'entremise de conférences et de communications, au Québec et à l'étranger. Les membres régulier-ère-s peuvent également profiter de ce programme pour inviter des conférencier-ère-s (chercheur-e-s, artistes, professionnel-le-s) dans le cadre d'événements publics.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

- Les demandes de soutien peuvent être déposées en tout temps.
- Chaque demande de soutien est évaluée selon le mécanisme et les critères propres à chaque programme.
- Le soutien accordé par le Centre doit être utilisé aux fins pour lesquelles il a été octroyé. Si le montant n'est pas utilisé, en partie ou en entier, avant la date précisée dans la lettre de réponse, il ne pourra être reporté.
- Afin d'accommoder les chercheur-e-s, toute demande au programme de soutien à la diffusion doit porter sur une activité ayant lieu durant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mai 2016. Un-e chercheur-e souhaitant déposer une demande pour une activité ayant lieu après cette dernière date devra attendre l'annonce des programmes de l'année suivante.
- Le soutien que peut apporter le Centre doit, dans la mesure du possible, être complémentaire à d'autres demandes de financement.

Toute demande de soutien à l'un ou l'autre de ces programmes est évaluée par la coordination du Centre, qui vérifie son admissibilité avant de la soumettre à la direction du CRILCQ à l'UQAM ou à un-e membre de son comité exécutif pour approbation. Une réponse est ensuite transmise par écrit au-à la demandeur-e.

Tous les programmes sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2016 (31 mai 2016 pour les programmes de soutien à la diffusion). De nouveaux programmes seront annoncés au printemps 2016 pour l'année 2016-2017.

Toute demande peut être envoyée par la poste ou par courriel ou remise en personne à :

CRILCQ à l'UQAM

Université du Québec à Montréal
Local J-4285

C.P. 8888, succ. Centre-ville
Montréal, Qc H3C 3P8

crilcq@uqam.ca

Le Centre peut conseiller et apporter un soutien aux chercheur-e-s dans le cadre de la préparation de leurs demandes auprès des organismes subventionnaires (FRQ-SC, CRSH, FCI, etc.). L'élaboration, la rédaction et le dépôt des demandes demeurent la responsabilité de chaque chercheur-e.

PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA STRUCTURATION

Soutien à la structuration de la recherche

Le CRILCQ à l'UQAM soutient l'élaboration de projets de recherche collectifs ou la mise en commun de projets de recherche de ses membres régulier-ère-s, en vue de leur permettre de déposer une demande de financement (au FRQ-SC, au CRSH ou à d'autres organismes subventionnaires) pour le réaliser.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet doit regrouper au moins deux (2) membres du CRILCQ (à l'UQAM ou d'un autre site).
- Le-la demandeur-e principal-e doit être membre régulier-ère du CRILCQ à l'UQAM.
- Le projet doit mener au dépôt d'une demande de financement auprès d'un organisme externe.

VALEUR MAXIMALE DU SOUTIEN À LA STRUCTURATION

- 3 000 \$

Soutien à la transition de la recherche

Le CRILCQ à l'UQAM accorde un soutien à la transition aux chercheur-e-s dont les projets de recherche n'ont pas obtenu de subventions dans le cadre d'une demande à l'un des *principaux* programmes de recherche du FRQ-SC ou du CRSH, mais que leurs jurys ont toutefois recommandés.

VALEUR MAXIMALE DU SOUTIEN À LA TRANSITION

- 2 000 \$

Il n'est pas nécessaire de remplir de formulaire de demande pour ce programme.

Soutien à l'achat institutionnel des ouvrages des membres

Le CRILCQ à l'UQAM soutient la diffusion des ouvrages publiés, édités ou dirigés par ses membres durant l'année courante.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le-la membre doit être l'auteur-e du livre ou l'éditeur-trice ou le-la directeur-trice de l'ouvrage.
- L'ouvrage porte partiellement ou entièrement sur le Québec ou s'inscrit dans l'un des trois grands axes de recherche du CRILCQ.

Si la demande de soutien est approuvée, le Centre achètera des exemplaires de l'ouvrage et en disposera selon ses besoins et les suggestions faites par le-la demandeur-e. Le Centre se réserve le droit de déterminer le nombre de copies à acheter.

PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA DIFFUSION

Soutien à la présentation d'une conférence ou d'une communication

Le CRILCQ à l'UQAM encourage ses membres régulier-ère-s à faire connaître leurs travaux par l'entremise de conférences et de communications, au Québec et à l'étranger.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- La demande doit être déposée avant la date prévue de la conférence ou de la communication.
- La conférence ou la communication doit être publique et doit être annoncée sur le site Web du CRILCQ, dans *Bérénice* (le bulletin du CRILCQ) et dans le réseau de diffusion du CRILCQ.
- Le nom du CRILCQ à l'UQAM ou son logo doit figurer sur toute communication ou matériel promotionnel (affiche, programme, etc.) qui serait émis dans le cadre de la conférence ou de la communication.
- La conférence ou la communication doit avoir lieu avant le 31 mai 2016 (le-la chercheur-e souhaitant organiser une activité qui aurait lieu après le 31 mai 2016 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2016-2017 avant de présenter sa demande).

FRAIS ADMISSIBLES

- Frais de déplacement et d'hébergement
- *Per diem*

VALEUR MAXIMALE DU SOUTIEN

1 000 \$ par membre, par année.

[Consulter le tableau récapitulatif du Programme Diffusion pour connaître en un coup d'œil tous les détails des modalités du soutien offert.](#)

Soutien à l'organisation d'activités (tables rondes, journées d'étude, colloques, congrès)

Le CRILCQ à l'UQAM encourage ses membres régulier-ère-s dans l'organisation d'activités liées à la recherche (tables rondes, journées d'étude, colloques, congrès*).

* **N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et idées ou tout autre format d'activité de recherche ou de diffusion !**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- La demande doit être déposée avant la date prévue de l'activité.
- L'activité doit être précédée d'un appel de communications public.
- L'activité doit être ouverte à l'ensemble de la communauté universitaire.
- L'activité doit être annoncée sur le site Web du CRILCQ, dans *Bérénice* et dans le réseau de diffusion du CRILCQ.
- Le programme de l'activité doit être affiché sur le site Web du CRILCQ dès qu'il est connu.
- L'activité doit comprendre un nombre minimal de membres du CRILCQ parmi ses conférencier-ère-s et doit rassembler un nombre minimal de conférencier-ère-s au total (consulter le tableau récapitulatif pour connaître le nombre exact en fonction des différents types de membres et d'activités).
- L'activité ne peut pas faire partie d'un cours ou d'un séminaire.
- Le-la demandeur-e principal-e doit être membre du CRILCQ à l'UQAM et faire partie du comité organisateur de l'activité.
- Le nom du CRILCQ à l'UQAM ou son logo doit figurer sur toute communication ou matériel promotionnel (affiche, programme, etc.) qui serait émis dans le cadre de l'activité.
- L'activité doit avoir lieu avant le 31 mai 2016 (le-la chercheur-e souhaitant organiser une activité qui aurait lieu après le 31 mai 2016 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2016-2017 avant de présenter sa demande).
- Le comité organisateur doit engager un-e étudiant-e ou un-e postdoctorant-e au moins un mois avant la tenue de l'événement dans le cas d'un colloque de grande envergure ou d'un congrès.

FRAIS ADMISSIBLES

- Pour tous les types d'activités :
 - Frais de déplacement et d'hébergement pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s
 - *Per diem* pour les conférencier-ère-s et les organisateur-trice-s

- Frais de reproduction
- Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)
- Pour les tables rondes ou les journées d'études organisées par les membres régulier-ère-s, tous les frais mentionnés ci-dessus, plus :
 - Salaires pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour coordonner l'événement
- Pour les colloques et les congrès organisés par les membres régulier-ère-s, tous les frais mentionnés ci-dessus, plus :
 - Honoraires professionnels (graphisme, traduction, etc.)
 - Frais de location de salle

REMARQUE : Le CRILCQ à l'UQAM dispose d'un équipement multimédia mobile qu'il est possible d'emprunter.

VALEUR MAXIMALE DU SOUTIEN

- Table ronde et journée d'étude : 400 \$ par activité
- Colloque : 1 200 \$ par activité
- Congrès : 2 500 \$ par activité

[Consulter le tableau récapitulatif du Programme Diffusion pour connaître en un coup d'œil tous les détails des modalités du soutien offert.](#)

Soutien à l'invitation d'un-e conférencier-ère (chercheur-e, artiste, professionnel-le)

Le CRILCQ à l'UQAM souhaite permettre à ses membres régulier-ère-s d'inviter des conférencier-ère-s (chercheur-e-s, artistes, professionnel-le-s) dans le cadre d'événements publics.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- La demande doit être déposée avant la date prévue de la conférence.
- La conférence doit être publique et doit être annoncée sur le site Web du CRILCQ, dans *Bérénice* et dans le réseau de diffusion du CRILCQ.
- La conférence peut faire partie d'un cours ou d'un séminaire.
- Le nom du CRILCQ à l'UQAM ou son logo doit figurer sur toute communication ou matériel promotionnel (affiche, programme, etc.) qui serait émis dans le cadre de la conférence.
- La conférence doit avoir lieu avant le 31 mai 2016 (le-la chercheur-e souhaitant organiser une activité qui aurait lieu après le 31 mai 2016 devra attendre l'annonce des programmes de soutien pour 2016-2017 avant de présenter sa demande).

FRAIS ADMISSIBLES

- Frais de déplacement et d'hébergement
- *Per diem*
- Honoraires professionnels (un cachet peut être versé à un-e chercheur-e qui n'est ni étudiant-e, ni professeur-e, à un-e artiste ou à un-e professionnel-le qui n'est pas employé par l'UQAM)

VALEUR MAXIMALE DU SOUTIEN

- Membres régulier-ère-s : 1 000 \$ par membre, par année.

[Consulter le tableau récapitulatif du Programme Diffusion pour connaître en un coup d'œil tous les détails des modalités du soutien offert.](#)

PROGRAMME DIFFUSION | Modalités de soutien du CRILCQ à l'UQAM : conférence ou communication, organisation d'activités (table ronde, journée d'étude, colloque, congrès)

	ORGANISATEUR- TRICES MEMBRES DU CRILCQ	APPEL À COMM. [1]	NOMBRE DE CONFÉRENCIER- ÈRES MEMBRES DU CRILCQ	NOMBRE DE CONFÉRENCIER- ÈRES AU TOTAL	ÉVÈNEMENT PUBLIC ET ANNONCÉ PAR LE CRILCQ [2]	SOUTIEN POSSIBLE DU CRILCQ	DÉPENSES ADMISSIBLES
CONFÉRENCE OU COMMUNICATION INDIVIDUELLE + CONF. INVITÉ-E-S (MEMBRES RÉGULIER-ÈRES)	Un-e (1) membre régulier-ère	s.o.	Un-e (1) membre régulier-ère OU un- e (1) invité-e d'un-e membre régulier- ère	s.o.	✓ Exigé	• 1 000 \$ accordés par membre, par année	• Frais de déplacement et d'hébergement, per diem • Honoraires professionnels (pour les conférencier-ères invité-e-s qui ne sont ni étudiant-e-s, ni professeur-e-s)
TABLE RONDE ET JOURNÉE D'ÉTUDE l'UQAM	Au moins un-e (1) membre régulier- ère du CRILCQ à l'UQAM	s.o.	Au moins un-e (1) membre régulier- ère du CRILCQ	Plus de 3	✓ Exigé	• Maximum de 400 \$	• Frais de déplacement et d'hébergement, per diem pour les conférencier-ères et les organisateur-trice-s • Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour aider à l'organisation et à la tenue de l'événement • Frais de reproduction • Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)
COLLOQUE	Au moins un-e (1) membre régulier- ère du CRILCQ à l'UQAM	✓ Exigé	Au moins deux (2) membres du CRILCQ	Plus de 8	✓ Exigé	• Maximum de 1 200 \$	• Frais de déplacement et d'hébergement, per diem pour les conférencier-ères et les organisateur-trice-s • Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour aider à l'organisation et à la tenue de l'événement • Honoraires professionnels (graphisme, traduction) • Frais de reproduction • Frais de location de salle • Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)
CONGRÈS	Au moins un-e (1) membre régulier- ère du CRILCQ à l'UQAM	✓ Exigé	Au moins trois (3) membres du CRILCQ	Plus de 25	✓ Exigé	• Maximum de 2 500 \$	• Frais de déplacement et d'hébergement, per diem pour les conférencier-ères et les organisateur-trice-s • Salaire pour les étudiant-e-s et les postdoctorant-e-s engagé-e-s pour aider à l'organisation et à la tenue de l'événement • Honoraires professionnels (graphisme, traduction) • Frais de reproduction • Frais de location de salle • Frais de représentation (jusqu'à 20 % de l'aide accordée par le CRILCQ)

[1] L'appel doit être ouvert au grand public. Il ne peut être destiné qu'aux seules membres d'une association ou d'un département. [2] Ne doit pas faire partie d'un cours ou d'un séminaire. SAUF dans le cas d'une conférencière invitée.

ANNEXE | MODE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ADMISSIBLES

Le CRILCQ à l'UQAM n'est pas autorisé à verser le montant du soutien accordé dans un compte au nom du-de la demandeur-e. Tout financement est administré par la coordination du Centre, qui soumet les demandes de paiements et de remboursements aux Services financiers de l'UQAM.

En fonction du règlement et des directives en vigueur émis par les Services financiers de l'UQAM et selon les règles d'utilisation des subventions provinciales et fédérales, tout-e récipiendaire d'un soutien du CRILCQ à l'UQAM devra obligatoirement remplir l'un des documents suivants en prenant rendez-vous avec la coordination du Centre, afin de pouvoir obtenir le paiement ou le remboursement des frais admissibles dans les programmes de diffusion ou de formation :

- **DIFFUSION | Présentation d'une conférence ou d'une communication ; organisation d'une activité ; invitation d'un-e conférencier-ère (remboursement de frais de transport, *per diem*)**

FORMULAIRE DE RAPPORT DE DÉPENSE, dûment rempli et signé. Ce formulaire doit inclure les renseignements et pièces justificatives suivant-e-s : l'identification et les coordonnées du-de la demandeur-e ou celles de son-sa conférencier-ère invité-e ; l'objectif et les dates du voyage (le cas échéant) ; les dates de la-des activité-s auxquelles le-la demandeur-e participe et la-les destinations ; une preuve de participation (une lettre, un courriel, un programme, un communiqué) ; le type et le montant autorisé de *per diem* (le cas échéant) ; le détail concernant le véhicule utilisé (le cas échéant) ; les factures originales d'hébergement et la preuve de paiement (reçu de carte de crédit ou reçu signé) ; les factures originales de transport (billets d'avion, de train ou d'autobus incluant cartes d'embarquement, location d'automobile incluant pleins d'essence au lieu de destination) et les preuves de paiement (reçu de carte de crédit ou reçu signé) ; les reçus officiels de paiement de frais d'inscription à un colloque ou à un congrès (le cas échéant) et le programme ; toute autre facture originale pertinente ; dans le cas d'un-e invité-e étranger-ère, le détail du compte bancaire et les numéros de transferts internationaux fournis par l'institution bancaire devant recevoir le virement ; la preuve du taux de change pour chaque journée d'un séjour à l'étranger liée à une activité couverte par le soutien.

- **DIFFUSION | Invitation d'un-e conférencier-ère (cachet)**

FORMULAIRE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, dûment rempli et signé. Ce formulaire doit inclure les renseignements et pièces justificatives suivant-e-s : l'identification et les coordonnées du-de la conférencier-ère invité-e ; la date et le titre de la conférence ; une preuve de participation (une lettre, un courriel, un programme, un communiqué).